



PREFET DE L'HERAULT

**Direction Départementale
De la Cohésion Sociale
Pôle Inclusion Sociale**

Montpellier, le **- 5 JUIL. 2019**

Jeanne ARTHAUD : ☎ 04-67-41-72-59
Véronique HILLAIRIN : ☎ 04-67-41-72-25

Le directeur départemental
de la Cohésion Sociale

Réf : PIS/UHI/JA/VH/2019/231

à

Monsieur le directeur
Association FARE
4 A chemin des Centurions
34170 CASTELNAU LE LEZ

RAR n° : 1A 159 645 7376 7

Monsieur le directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport relatif à l'examen du compte administratif 2017 du CHRS et du CAVA « FARE » que vous dirigez à Castelnaud-le-Lez ainsi que le rapport de proposition budgétaire 2019 suite au dialogue de gestion du 13 juin 2019.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et / ou compléments de justificatifs dans le cadre de la procédure contradictoire dans le délai de 8 jours à compter de la réception de ce courrier. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées *et les meilleures.*

Le directeur

Le Directeur Départemental de la
Cohésion sociale


Didier CARPONCIN

L'instruction DGCS/SD5/SD1/2018/130 du 9 mai 2019 relative à la campagne budgétaire du secteur « Accueil, Hébergement, Insertion (AHI)» pour 2019 rappelle les principales orientations nationales poursuivies pour renforcer la fluidité vers le logement (conformément au Plan national Logement d'Abord) :

- *amplifier le développement des alternatives à l'hébergement,*
- *privilégier l'accès direct ou le plus rapide possible au logement,*
- *développer les maraudes et mieux structurer leur activité,*
- *renforcer la dynamique de transformation de l'offre d'hébergement et de contractualisation pluriannuelle,*
- *continuer la réduction du parc des nuitées hôtelières,*
- *poursuivre une meilleure articulation entre le parc d'hébergement généraliste et le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile.*

Le Rapport d'Orientation Budgétaire des CHRS d'Occitanie, du 29 mai 2019, fixe les orientations régionales.

En application de l'article L.314-4 du CASF, l'arrêté du 13 mai 2019 publié au journal officiel le 19 mai 2019, a fixé les dotations régionales limitatives (DRL) aux frais de fonctionnement des CHRS en fonction des besoins de la population, des priorités définies au niveau national, de l'activité et des coûts moyens des établissements et services.

Pour la région Occitanie, la DRL est fixée à 39 568 844 euros.

Le ROB Occitanie, qui vous a été adressé le 5 juin 2019, rappelle les éléments de cadrage de la campagne budgétaire 2019 :

- *l'application des tarifs plafonds de l'ENC et des tarifs moyens constatés sur la région ;*
- *l'obligation de renseigner l'enquête ENC-AHI annuelle ;*
- *les indicateurs sur lesquels les opérateurs doivent porter une vigilance particulière : les durées moyennes de séjour, le taux d'occupation, la participation aux instances et commissions du SIAO ;*
- *l'affectation des résultats (déficits ou excédents) et l'analyse des comptes de provisions par l'autorité de tarification dans le respect des règles budgétaires applicables ;*
- *la bonne utilisation des financements générés par les crédits d'impôts sur la taxe sur les salaires (CITS).*

Pour rappel, et en application du R.314-3 du CASF, la procédure d'autorisation budgétaire débute par l'envoi des comptes administratifs N-1 avant le 30 avril de l'année N et les propositions budgétaires de l'année N avant le 31 octobre de l'année N-1 à l'autorité de tarification.

L'ensemble des documents doit être adressé au pôle cohésion sociale jeunesse de la DRJSCS, 5 rue du Pont Montaudran – 31000 TOULOUSE avec copie à la DDCS.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 CHRS

Association gestionnaire : FARE
4A Chemin des Centurions
34170 CASTELNAU LE LEZ

Numéro FINESS : 340784206

Capacité autorisée : 25 places d'insertion (8 places en regroupé et 17 places en diffus) et 5 places de stabilisation en regroupé.

I - LE CONTENU DES DOCUMENTS RELATIFS AU CA 2017

Le compte administratif 2017 (CHRS et stabilisation) a été transmis le 27 avril 2018.

Le compte administratif est présenté conformément au cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'Art. R314-49 du CASF et précisé par un dernier arrêté en date du 18 janvier 2007.

Les documents remis à l'administration comprennent bien l'attestation signée par le Président du Conseil d'Administration validant les documents soumis à l'autorité de tarification.

RESULTAT PRESENTE AU CA 2017

Pour l'établissement CHRS « FARE », il s'agit d'un **résultat comptable déficitaire de 3 145,93 €** provenant du total des charges (617 219,85 €) – le total des produits (614 073,92 €).

L'établissement présente un **résultat administratif corrigé déficitaire de 5 830,99 €** après variation des congés payés pour un montant de 2 685,06 €.

II. L'ACTIVITE

Sur les places d'insertion, vous avez hébergé 92 personnes en 2017. L'activité que vous avez réalisée en 2017 a été de 9 078 jours, ce qui a représenté un taux d'occupation global de 99,48 % de l'activité théorique (9 125). Le taux d'occupation sur le CHRS regroupé est de 96,26 % et de 100,10 % sur le CHRS diffus.

En 2017, la durée moyenne de séjour s'élève à 160 jours. Vous indiquez que pour 12 résidents, la durée moyenne de séjour atteint 519 jours.

Vous indiquez un taux de sortie de 93 % dont 36 % vers un logement autonome ou FJT, 22 % en structure sociale et 26 % en famille ou chez des tiers. Par ailleurs, 6,8 % des sorties sont des départs volontaires.

Sur les places de stabilisation, vous avez accueilli 32 personnes. Le taux d'occupation est de 88,1 %.

III. L'EXECUTION BUDGETAIRE 2017

L'association présente un déficit de la section « CHRS et stabilisation » de 5 830,99 €, justifié principalement par un dépassement des dépenses de personnel et de groupe 3.

Concernant l'Etude Nationale des Coûts 2017, votre établissement est classé en 2R pour les 13 places d'insertion et stabilisation en regroupé, soit un coût complet par place installée de 24 791 € (17 774 € en coût moyen en Occitanie), et en 2D pour les 17 places en diffus, soit un coût complet par place installée de 14 879 € (13 839 € en coût moyen en Occitanie).

A- LES CHARGES

Vous proposez une répartition des charges comme suit :

CHARGES D'EXPLOITATION					
COMPTES	AUTORISE	REALISE	Ecart	CA/BP	GR/TOTAL
Groupe 1 :	36 170,00	31 516,49	-4 653,51	-12,87 %	5,11 %
Groupe 2 :	404 550,00	423 796,64	19 246,64	4,76 %	68,66 %
Groupe 3 :	140 438,00	161 906,72	21 468,72	15,29 %	26,23 %
Total classe 6 :	581 158,00	617 219,85	36 061,85	6,21 %	

L'examen de l'ensemble des charges réalisées (classe 6) fait apparaître entre le budget exécutoire et les dépenses réalisées une augmentation des charges de 36 061,85 € (+ 6,21%) et en augmentation de 3,94 % par rapport au réalisé 2016.

- Pour le groupe 1 :

Les charges de ce groupe s'élèvent à 31 516,49 € (28 688,76 € en 2016) et sont en diminution de 12,87 % par rapport au montant autorisé en 2017.

Les charges de ce groupe sont maîtrisées.

En conséquence, les dépenses afférentes à l'exploitation courante sont retenues à hauteur de **31 516,49 €**.

- Pour le groupe 2 :

Le montant du groupe s'élève à 423 796,64 € (437 300,73 € en 2016) et est en augmentation de 4,76 % par rapport à l'exécutoire 2017. Il représente 68,66 % du montant total des charges de la classe 6.

Les dépenses inscrites au compte 641 « Rémunération du personnel non médical » s'élèvent à 239 840,30 € pour 11,11 ETP inscrits au tableau des effectifs du rapport.

L'écart réalisé est justifié par des remplacements de personnels.

En conséquence, les dépenses afférentes au personnel sont arrêtées à hauteur de **423 796,64 €**.

- Pour le groupe 3 :

Les dépenses globales du groupe 3 afférentes à la structure s'élèvent à 161 906,72 € (144 258,04 € en 2016), soit une augmentation de 15,29 % par rapport à l'exécutoire 2017.

Vous indiquez que ce groupe de dépenses est en augmentation et concerne principalement les places du CHRS diffus (locations immobilières, charges locatives et réparations).

Ces dépenses bien que réelles pourraient être diminuées. Un travail global doit être mené sur la maîtrise générale des dépenses de réparation des biens immobiliers.

En conséquence, les dépenses afférentes à la structure sont arrêtées à hauteur de **161 906,72 €**.

B- LES PRODUITS

Vous proposez une répartition des produits comme suit :

PRODUITS D'EXPLOITATION				
COMPTES	AUTORISES	REALISES	Ecart	%
Groupe 1 :	465 920,00	465 920,00	0,00	0,00 %
Groupe 2 :	103 348,00	135 792,79	32 444,79	31,39 %
Groupe 3 :	11 890,00	12 361,13	471,13	3,96 %
Total classe 7 :	581 158,00	614 073,92	32 915,92	5,66 %

Le montant total de la classe 7 est en augmentation de 1,11 % par rapport au budget exécutoire.

- **Pour le groupe 1 :**

La DGF 2017 a été fixée à hauteur de 465 920 € dont 401 400 € pour les places d'insertion (soit un coût à la place de 16 056 €) et 64 250 € pour les places de stabilisation (soit un coût à la place de 12 904,00 €).

- **Pour le groupe 2 :**

Les produits du groupe s'élèvent à 135 792,79 € pour un exécutoire de 103 348 €, soit une augmentation de 31,39 %.

Participation des usagers (compte 708200) :

	2016	2017
Participation des usagers	3 049 €	5 129,10 €

Afin d'avoir une vision plus claire de ce poste de produits, il convient de fournir à mes services les montants globaux relatifs :

- à la participation des résidents sur le diffus,
- à la participation des résidents sur le CHRS,
- aux allocations logements que vous avez perçus.

Ces trois montants constituant le compte 7082 doivent être clairement isolés chaque année dans le rapport budgétaire que vous produisez.

- **Pour le groupe 3 :**

Les recettes du groupe 3 d'un montant de 12 361,13 €, sont en augmentation de 5,66 % par rapport au budget exécutoire 2017.

IV- RESULTAT COMPTABLE RETRAITE

COMPTES D'EXPLOITATION RETENUS				
COMPTES	CHARGES	ABATTEMENTS	PRODUITS	AUGMENTATION
Groupe 1 :	31 516,49	0,00	465 920,00	0,00
Groupe 2 :	423 796,64	0,00	135 792,79	0,00
Groupe 3 :	161 906,72	0,00	12 361,13	0,00
Total classe 6 :	617 219,85	0,00	614 073,92	0,00
Total des charges après abattements	617 219,85	Total des produits après modifications	614 073,92	
Résultat 2017	- 3 145,93			

V. LA DETERMINATION DU RESULTAT 2017

Il est décidé d'accepter un total des charges de 617 219,85 € pour un total des produits de 614 073,92 € et de valider ainsi un résultat comptable déficitaire de 3 145,93 € ce qui permettrait de définir un résultat d'exploitation 2017 comme suit :

Résultat administratif retenu	- 3 145,93
Mouvements débiteurs retenus (congés payés)	- 2 685,06

SOIT un résultat administratif déficitaire de 5 830,99 € à affecter en report à nouveau déficitaire.

Je vous rappelle que les déficits d'exploitation doivent revêtir un caractère exceptionnel et qu'ils ne peuvent être repris.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 CAVA

I - LE CONTENU DES DOCUMENTS RELATIFS AU CA 2017

Le compte administratif 2017 a été transmis le 27 avril 2018.

Le compte administratif est présenté conformément au cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'Art. R314-49 du CASF et précisé par un dernier arrêté en date du 18 janvier 2007.

Les documents remis à l'administration comprennent bien l'attestation signée par le Président du Conseil d'Administration validant les documents soumis à l'autorité de tarification.

RESULTAT PRESENTE AU CA 2017

Pour le dispositif CAVA « FARE», il s'agit d'un **résultat comptable excédentaire de 28 153,45 €** provenant du total des charges (125 981,74 €) – le total des produits (154 135,19 €).

L'établissement présente un **résultat administratif corrigé excédentaire de 26 121,22 €** après variation des congés payés pour un montant de 2 032,23 €.

II. L'ACTIVITE

En 2017, vous avez accueilli 20 usagers (19 en 2016, 29 en 2015, 25 en 2014). L'atelier du CAVA propose des prestations « espaces verts et rénovation ».

Vous indiquez que ce dispositif est en baisse de production et de participants.

III. L'EXECUTION BUDGETAIRE 2017

A- LES CHARGES

Vous proposez une répartition des charges comme suit :

CHARGES D'EXPLOITATION					
COMPTES	AUTORISE	REALISE	Ecart	CA/BP	GR/TOTAL
Groupe 1 :	0,00	2 959,75	2 959,75	-	2,35 %
Groupe 2 :	90 316,00	117 207,96	26 891,96	29,78 %	93,04 %
Groupe 3 :	0,00	5 814,03	5 814,03	-	4,61 %
Total classe 6 :	90 316,00	125 981,74	35 665,74	39,49 %	

L'examen de l'ensemble des charges réalisées (classe 6) fait apparaître entre le budget exécutoire et les dépenses réalisées une augmentation des charges de 35 665,74 € (+ 39,49 %).

- Pour le groupe 1 :

Vous présentez un groupe de dépenses de 2 959,75 €. Ce groupe dépenses n'appelle pas d'observations particulières et est donc arrêté à hauteur de **2 959,75 €**.

- Pour le groupe 2 :

Le montant du groupe 2 s'élève à 117 207,96 € et est en augmentation de 29,78 % par rapport à l'exécutoire 2017. Il représente 93,04 % du montant total des charges de la classe 6.

Les effectifs du CAVA représente 2,56 ETP, soit une augmentation de 0,359 par rapport aux ETP autorisés. Le plafond d'emploi doit impérativement être respecté, sauf à équilibrer les dépassements par des ressources annexes complémentaires.

Le montant du groupe 2 est arrêté à 117 207,96 €.

- **Pour le groupe 3 :**

Le montant de groupe 3 s'élève à 5 814,03 €.

Ce groupe de dépenses n'appelle pas d'observations particulières et est arrêté à **5 814,03 €.**

B - LES PRODUITS

Vous proposez une répartition des produits comme suit :

PRODUITS D'EXPLOITATION				
COMPTES	AUTORISES	REALISES	Ecart	%
Groupe 1 :	90 316,00	90 316,00	0,00	0,00 %
Groupe 2 :	0,00	55 838,02	55 838,02	-
Groupe 3 :	0,00	7 981,17	7 981,17	-
Total classe 7 :	90 316,00	154 135,19	63 819,19	70,66 %

Le montant total de la classe 7 est en augmentation de 70,66 % par rapport au budget exécutoire.

- **Pour le groupe 1 :**

La DGF 2017 a été fixée à hauteur de 90 316 €.

- **Pour le groupe 2 :**

Les produits du groupe 2 s'élèvent à 55 383,02€.

- **Pour le groupe 3 :**

Les produits du groupe 3 s'élèvent à 7 981,17 €.

IV- RESULTAT COMPTABLE RETRAITE

COMPTES D'EXPLOITATION RETENUS				
COMPTES	CHARGES	ABATTEMENTS	PRODUITS	AUGMENTATION
Groupe 1 :	2 959,75		90 316,00	0,00
Groupe 2 :	117 207,96		55 838,02	0,00
Groupe 3 :	5 814,03		7 981,17	0,00
Total classe 6 :	125 981,74		154 135,19	0,00
Total des charges après abattements	125 981,74	Total des produits après modifications	154 135,19	
Résultat 2017	28 153,45			

V. LA DETERMINATION DU RESULTAT 2017

Il est décidé d'accepter un total des charges de 125 981,74 € pour un total des produits de 154 135,19 € et de valider ainsi un résultat comptable excédentaire de 28 153,45 € ce qui permettrait de définir un résultat d'exploitation 2017 comme suit :

Résultat administratif retenu	28 153,45
Mouvements débiteurs retenus (congrés payés)	- 2 032,23

SOIT un résultat administratif excédentaire de 26 121,22 € à affecter au financement de mesures d'exploitation.

BUDGET PREVISIONNEL 2019 CHRS /STABILISATION

En 2019, le budget proposé concerne les 25 places d'insertion et les 5 places de stabilisation.

Activité

L'optimisation de l'occupation des places est à privilégier pour une pleine occupation de la structure. Il est également important de s'assurer que la durée moyenne d'occupation soit en adéquation avec la durée de prise en charge de l'aide sociale à l'hébergement. Toute prolongation doit s'appuyer sur des éléments de nature à justifier une absolue nécessité de prolongation. Toute demande de séjour au-delà de la prise en charge d'un an doit être validée par la DDCS.

Concernant le SI SIAO, il convient de procéder à l'actualisation systématique de l'occupation de votre parc d'hébergement d'insertion sur ce système informatique, afin que celui-ci soit conforme à l'occupation réelle du CHRS.

Par ailleurs, vous nous avez alerté, ainsi que le SIAO, sur les difficultés actuelles relatives à la procédure d'orientation sur les places dont vous assurez la gestion. La DDCS sera attentive à la résolution de ces difficultés avant la fin de l'année 2019.

Analyse de la demande de l'établissement :

	BP 2018 Exécutoire	BP 2019 demandé hors mesures nouvelles	BP 2019 demandé avec mesures nouvelles	BP 2019 proposé par l'autorité de tarification
Dépenses				
Groupe I	35 725,00	33 826,40	33 826,40	33 826,40
Groupe II	402 696, 61	396 155,89	424 986,18	397 486,55
Groupe III	134 130,60	140 833,32	212 112,66	153 504,66
Total dépenses	572 552,21	570 815,61	670 925,24	584 817,61
Produits				
Groupe I	458 993, 00	455 589,00	555 698,63	469 591,00
Groupe II	101 668,00	103 335,40	103 335,40	103 335,00
Groupe III	11 891,21	11 891,21	11 891,21	11 891,21
Total produits	572 552,21	570 815,61	670 925,24	584 817,61

Charges

Dépenses du groupe I : l'ensemble des charges est présenté à hauteur de 33 826,40 €, en diminution de 1 898,60 € par rapport à l'exécutoire et en augmentation de 7,33 % par rapport au CA 2017 (31 516,49 €).

La répartition par comptes est la suivante :

- 60 « achats » : ils représentent 82,45 % du groupe I soit 27 891,40 €.
- 62 « autres services extérieurs » : 5 750 €.

Ce groupe de dépenses est arrêté à hauteur de **33 826,40 €**.

Dépenses du groupe II : l'ensemble des charges demandées représentent 424 986,18 €, soit 22 289,55 € de plus que le budget exécutoire 2017.

Vous indiquez que cette hausse est due au transfert des postes du CAVA sur les effectifs du dispositif de la stabilisation et aux mesures nouvelles pour 28 830,29 € en prévision du départ en retraite en 2019 de la secrétaire de direction.

Les dépenses inscrites au compte 641 d'un montant de 300 985,66 € correspondent à un effectif global de 9,69 ETP (8,13 ETP sur le dispositif insertion et 1, 56 ETP sur le dispositif de stabilisation).

La somme de 28 830 € prévue pour financer l'indemnité de départ à la retraite de la secrétaire de direction en octobre 2019 est écartée par l'autorité de tarification. Cependant, 14 000 euros de crédits non reconductibles vous seront alloués pour vous accompagner dans cette dépense.

Sur ce groupe, vous nous avez indiqué lors du dialogue de gestion que 12 671 euros seront économisés en charges de personnel. Ces économies réalisées sur le groupe 2 devront servir à financer une partie des provisions pour départ à la retraite sur le groupe 3. **Cette somme doit donc apparaître en dépense de groupe 3 sur les provisions.**

Dans le cadre du dialogue de gestion 2020, il conviendra de fournir un plan des provisionnements pour les futurs départs à la retraite.

Ce groupe de dépenses est donc arrêté à hauteur de **397 486,55 €**.

Dépenses du groupe III : l'ensemble de ces charges représentent 212 112,66 €, soit 81 384,08 € de plus que le budget exécutoire 2017.

Vous indiquez que 71 279 € en provision pour les futurs départs à la retraite. Ce montant est écarté par l'autorité de tarification sur le budget prévisionnel. Cependant, la somme de 12 671 euros (correspondant aux économies réalisées sur les charges sociales en groupe 2) est ajoutée au groupe 3 afin de financer une partie des provisions pour départ à la retraite.

Vous prévoyez également des augmentations de locations immobilières et de charges sur ce groupe.

Les dépenses du groupe III sont donc retenues à hauteur de **153 504,66 €**.

Produits

Au groupe I, la dotation globale de financement proposée pour l'année 2019 s'élève à **455 591 €**, à laquelle s'ajoute **14 000 €** de crédits non reconductibles, soit une augmentation de 3,07 % par rapport à la DGF allouée en 2018.

Le montant de la DGF allouée en 2019 est donc de **469 591 €**.

Le groupe II proposé s'élève à 103 335,40 €, soit 1 667,40 € de plus que l'exécutoire 2018.

Ce groupe de produit est retenu à hauteur de **103 335,40 €**.

Le groupe III est retenu tel que proposé, à hauteur de **11 891,21 €**.

Le montant total de la dotation globale de financement pour 2019 est donc fixé à **469 591,00 €**.

